

Utilisation d'une caméra lors de l'évaluation finale d'un cours

Afin d'avoir accès à l'évaluation finale, l'élève doit s'équiper d'une caméra externe ou utiliser une tablette électronique ou un téléphone intelligent en guise de caméra. Il ne peut pas prendre la caméra intégrée à son ordinateur. Cette caméra devra être positionnée derrière l'élève de façon à ce que le surveillant puisse voir :

- l'écran de l'ordinateur;
- le poste de travail (bureau);
- le matériel nécessaire autorisé sur le bureau (aucun cellulaire ni écouteurs);
- l'élève qui fait l'examen.



Avant l'examen ou lors de l'activité de configuration, l'élève devra se présenter à la caméra pour valider son identité. Il devra montrer à la caméra une carte d'identité avec photo.



Il est de la responsabilité de l'élève d'installer et d'allumer sa caméra. Le cas échéant, il n'a pas accès à l'examen.



Dans un contexte d'évaluation, l'élève doit demeurer à son poste de travail. Tout départ ou absence prolongée pendant l'examen est interdit.